

Sécurisez votre entreprise grâce à un statut juridique adapté à vos besoins

Animé par :

Me Anne-Christine LAINE, Avocate

Me Laurent BERNADAC, Notaire

Mme Aurélie DERRIEN, Expert-Comptable



Sommaire

I – L'entreprise individuelle

II – La SARL/EURL

III – La SAS/SASU

IV – Choisir un statut marital cohérent

V- Encadrer l'aide familiale

VI - Anticiper le risque décès / incapacité

VII - Rédaction des statuts

Questions/réponses

I. L'entreprise individuelle

Principe :

Exercice d'une activité seul
Séparation entre patrimoine personnel et professionnel

Avantages :

Simplicité de création et de gestion
Comptabilité simplifiée
Distinction des patrimoines = sécurité

Inconvénients :

Difficulté d'attirer des investisseurs
Impossibilité de s'associer
Absence de continuité de l'activité en cas d'absence prolongées (maladie, accident)

I. L'entreprise individuelle

Régime social et fiscal

Dirigeant soumis au régime des travailleurs non-salariés (TNS).

Les cotisations sont à régler auprès de l'Urssaf.

Elles sont calculées sur le résultat de l'exercice comptable et sont de l'ordre de 45 %.

II. La SARL/EURL

Principe

Personnalité juridique distincte.

Statuts encadrés par le code de commerce :

- Clause d'agrément
- Gérant obligatoirement personne physique

Régime social du dirigeant

Statut TNS (sauf gérant minoritaire/égalitaire qui sont assimilés salariés).

Les cotisations sociales sont calculées sur les salaires versés,

II. La SARL/EURL

Fiscalité de la société

Soumise par défaut à l'impôt sur les sociétés

Taux réduit à 15 % sur 42 500 €

Taux normal à 25 % sur la part excédentaire
du résultat

Fiscalité du dirigeant

Les salaires perçus et cotisations sociales payées
par la société sont soumis au barème de l'impôt
sur le revenu.

Les dividendes perçus sont soumis à cotisations
sociales (45 %) puis au barème de l'impôt sur le
revenu.

III. La SAS / SASU

Principe

Personnalité juridique distincte.

Statut plus souple :

- L'actionnariat anonyme
- Possibilité de moduler les actions
- Cession libre, sauf clause d'agrément ou de préemption prévue dans les statuts.

Régime social du dirigeant

Le président est lié à la société par un contrat de travail.

Les cotisations sociales sont de l'ordre de 2 fois plus élevées que le statut de TNS.

Protection sociale plus forte en cas d'accident du travail et d'invalidité.

III. La SAS / SASU

Fiscalité de la société

Soumise par défaut à l'impôt sur les sociétés

Taux réduit à 15 % sur 42 500 €

Taux normal à 25 % sur la part excédentaire
du résultat

Fiscalité du dirigeant

Les salaires perçus sont soumis au barème
de l'impôt sur le revenu..

Imposition des dividendes au choix :

- Soumis au barème de l'impôt sur le revenu
- Soumis au prélèvement forfaitaire unique de 30 % (flat tax)

IV. Choisir un statut marital cohérent

Rappel des statuts :

Trois statuts existent : concubinage, PACS et mariage.

Choix du régime :

Il est essentiel de sélectionner un régime adapté à la situation actuelle et tout en anticipant son évolution.

Prise en compte du régime avant et pendant l'activité

Adaptation du régime en fin d'activité :

Peut nécessiter une modification en fonction de nouveaux paramètres

V. Encadrer l'aide familiale

Le besoin de financement en début d'activité ou en cours d'activité, implique parfois une aide de la part de ses proches (notamment des parents).

Sur le plan civil :

Il est important d'encadrer cette aide (prêt ou don) pour éviter les litiges avec les héritiers.

Sur le plan fiscal :

Il convient de régulariser cette aide afin d'optimiser la fiscalité des transmissions (donation et succession).

VI. Anticiper le risque décès / incapacité / Mésentente associés

Conséquences pour l'entreprise :

Le décès ou l'incapacité d'un associé impacte la stabilité et la pérennité de la société.

- Casquette de dirigeant
- Casquette d'associé

Solutions face au risque d'incapacité :

- Anticiper un changement de dirigeant
- Prévoir un mandat de protection future

Solutions face au risque de mésentente Pacte d'associés

VI. Anticiper le risque décès / incapacité / Mésentente associés

Solutions face au risque de décès :

Anticiper un changement de dirigeant.

Anticiper les problématiques d'agrément et d'indivision avec les héritiers.

Anticiper le coût d'une transmission par décès non préparée.

Solutions face à la mésentente associés : pacte d'associés

VII. Rédaction des statuts

Définition de l'objet social :

Attention à son impact sur la convention collective.

Clause d'agrément :

Maîtriser le cercle des associés.

Équilibre des pouvoirs :

Accorder de larges pouvoirs au dirigeant et des pouvoirs limités aux associés / inversement.

Convention de démembrement :

Maintenir le pouvoir et la finance, si le survivant au sein du couple, détient des droits en usufruit dans la succession.

VII. Rédaction des statuts

Définition de l'objet social :

Attention à son impact sur la convention collective.

Clause d'agrément :

Maîtriser le cercle des associés.

Équilibre des pouvoirs :

Accorder de larges pouvoirs au dirigeant et des pouvoirs limités aux associés / inversement.

Convention de démembrement :

Maintenir le pouvoir et la finance, si le survivant au sein du couple, détient des droits en usufruit dans la succession.

Temps d'échange

Questions / réponses



CREACC

Concours régional d'aide à la création d'entreprise

Inscrivez-vous jusqu'au **30 juin 2026**
www.creaccbretagne.com



Concours ouvert aux porteurs
de projets et aux entreprises
immatriculées **depuis**
moins de 3 ans



Remise des prix
télévisée



Prix : RSE, innovation,
2ème vie professionnelle,
étudiant-entrepreneur,
prix spécial du jury

50 000 €

De dotation